



## Demande de renseignement abusif ou pas

Par **maneva**, le **18/12/2012** à **12:12**

Bonjour,

j'étais en contrat depuis novembre 2011 jusqu'en septembre 2012 pour remplacement d'une salariée pour accident de travail au début, puis arrêt maladie, puis pour congé maternité, toujours la même salariée, pour un poste de nuit.

Entre temps j'ai signée pour remplacer d'autres personnes en poste de jour, et je revenais sur le poste de nuit. il y a eu 1 mois où j'étais sur deux contrats en même temps le mien plus celui de mon collègue qui était absent, donc ils ont mis une personne avec moi pour me remplacer, avaient-ils le droit?

Et la fille que je remplaçais et passée de jour, donc son poste était libre, la directrice a préféré mettre fin, et m'a dit clairement qu'elle préfère prendre une personne en cae.  
mes questions sont:

-j'ai signée 14 cdd, consécutifs avec 2 avenants pour les postes de jours, la fille que je remplace et qui passe de jour n'est pas revenue, mais son poste est libre, est-ce que j'aurais eu droit à son poste?

- y aurait-il pas de l'abusif dans cela, car normalement un contrat en cae et pour aider les jeunes?

- En sachant qu'elle ne prend plus son poste, aurait-elle dû, me faire passer en cdi?

- avait-elle le droit de me remplacer, et de me faire signée un autre contrat, en sachant que j'étais pas absente? Et d'être sur 2 contrats en même temps?

-et pour la prime de précarité avais je le droit ou pas ?

Je vous remercie pour votre réponse....

Par **pat76**, le **18/12/2012** à **16:01**

Bonjour

Prenez tous vos contrats et vos bulletins de salaire et allez les faire examiner au plus vite par l'inspection du travail.

je pense que vous aurez la possibilité d'engager une procédure devant le Bureau de Jugement du Conseil de Prud'hommes pour obtenir la requalification de certains de vos CDD en CDI.

Vous avez le droit d'avoir la prime de précarité si aucun CDI ne vous a été proposé par écrit par l'employeur.

Ne tardez pas pour vous rendre à l'inspection du travail.